

POINT 3 – ECOLE : RYTHMES ET HORAIRES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2024

- M. le Maire informe les conseillers que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024-2025 pour l'école élémentaire de Rimbach-près-Masevaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de conserver les mêmes horaires qu'actuellement à savoir : semaine de 4 jours :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

Matin : 8 h à 11 h

Après-midi : 13 h à 16 h.

POINT 4 – OUVERTURE TARDIVE ÂME SŒUR :

La commune a réceptionné un courrier de l'établissement l'Âme sœur afin de demander l'autorisation de fermer son établissement plus tard les vendredi et samedi soir. Ils souhaitent fermer à 1h au lieu de minuit.

D'après l'arrêté préfectoral N° 2011-150-4 du 30/05/2011 modifié par l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2017 portant règlement de police départementale des débits de boissons et selon l'article 3, le Maire peut après avis du conseil municipal, autoriser un établissement à retarder l'heure de fermeture à 1h du matin de façon permanente dans la nuit du samedi au dimanche.

Après avis du conseil municipal, l'établissement l'Âme sœur est autorisé à fermer son établissement à 1h du matin le samedi soir, pendant une année. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. La demande de renouvellement devra être faite par l'établissement à échéance de l'arrêté municipal.

POINT 5 - FORET : PROGRAMME D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX 2024 :

M. le maire présente le programme des travaux d'exploitation 2024 :

Les recettes brutes prévisibles s'élèvent à 19 730 €, déductions faites de

- Dépenses d'abattage : 6 870 €
- Dépenses de débardage : 4 120 €
- Honoraires : 2 000 €

Bilan net prévisionnel : **6 740 €**

Travaux d'accueil du public : 800 €

Travaux de plantation/ régénération : 3 770 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents :

- les programmes de travaux d'exploitation et patrimoniaux tels que présentés.

POINT 6- ACCES NEUWEIHER :

Le groupement forestier de la HAUTE DOLLER a vendu 64 ha de forêt au groupement forestier du WUSTKOPF et selon le droit du sol, le groupement forestier du WUSTKOPF récupère également le droit de chasse. Dès son acquisition, le groupement forestier a prévenu le Club Vosgien qu'il fermerait le sentier disque bleu. Le chemin de pierre n'a jamais été menacé car il appartient à la commune.

Par la suite, le groupement forestier du WUSTKOPF a creusé des tranchées le long de ses parcelles afin de bloquer l'accès. Il s'appuie sur la loi de février 2023. Promulguée le 2 février 2023, la loi vise à limiter l'enrillagement dans les espaces naturels et à protéger la propriété privée.

Ces agissements ont provoqué de vives réactions au sein des clubs de randonneurs et notamment le Club Vosgien particulièrement touché. Une manifestation a eu lieu à Rimbach-près-Masevaux le 17/02 contre cette loi afin de faire réagir les députés et sénateurs. La Préfecture est prévenue et se charge d'encadrer cette manifestation.

POINT 7 – FACTURES :

POINT 8- URBANISME :

POINT 9- DIVERS :

M. le maire informe le conseil municipal que des présidents des ASA souhaitent rediscuter la convention signée entre la commune et les ASA concernant la mise à disposition de personnel. En effet, la commune demande un remboursement de frais aux ASA car la secrétaire de mairie se dégage du temps afin de procéder aux divers paiements ou recouvrements ainsi que les appels de cotisations lorsqu'il y en a. La présente convention évoque un recouvrement de 40h. Cette convention sera rediscutée ensemble et les délibérations devront également être mises à jour de chaque côté. Il est également évoqué la possibilité d'abandonner les chemins des ASA à la commune.

Intervention conseillers :

La commune a souscrit 2 abonnements fibre chez Free Pro, un pour la mairie et l'autre pour l'école. Des difficultés de raccordement empêchent actuellement la mise en place de la fibre.
Les décorations de Noël ont été déposées et les ampoules défectueuses changées.
La possibilité de remplacer les candélabres les plus anciens est évoquée avec pourquoi pas la mise en place d'une intensité variable. Une demande de prise en charge pourra être faite via Territoire d'Energie Alsace.
Concernant le marquage au sol dans la rue principale, le devis Signaux Girod a été réactualisé et des panneaux « Prudence Enfants » ont été commandés. Des essais d'écluses devant l'école pourront être effectués.

Rencontre CEA/Commune concernant le mur de l'église :

La Collectivité Européenne d'Alsace ne prendra pas en charge sa réfection, cela incombe à la commune. La commune fera appel au bureau d'études AMS pour un chiffrage et un accompagnement.

Réunion Communauté de Communes concernant la Convention Territoriale Globale :

Cette convention est signée avec la CAF du Haut-Rhin afin de mettre en place un plan d'actions partenarial dans le but d'apporter une réponse globale d'accompagnement des habitants en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale. Des groupes de travail ont été créés et les communes sont mises à contribution.

Réunion SIVU :

Le montant de la participation pour la commune de Rimbach s'élève à environ 13 000€ ce qui équivaut à 29,81€ / habitant.

Séance close à 22h15

Le Maire,
Michel DALLEY

